

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 29-janv.-2015

Date de révision 25-janv.-2024

Numéro de révision 4

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	<b>n-Butyl acrylate</b>
Cat No. :	<b>L03476</b>
Synonymes	2-Propenoic acid butyl ester
Numéro d'index	607-062-00-3
Numéro CAS	141-32-2
N° CE	205-480-7
Formule moléculaire	C7 H12 O2
Numéro d'enregistrement REACH	-

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Secteur d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH  
Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany  
Tel: +49 (0) 721 84007 280  
Fax: +49 (0) 721 84007 300

**Distributeur suisse** - Fisher Scientific AG  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
<https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-support/forms/email-us.html>

#### Adresse e-mail

[begel.sdsdesk@thermofisher.com](mailto:begel.sdsdesk@thermofisher.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

## Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**  
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)  
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402  
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

Liquides inflammables Catégorie 3 (H226)

##### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs Catégorie 4 (H332)  
Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 (H315)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 (H319)  
Sensibilisation cutanée Catégorie 1 (H317)  
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition) Catégorie 3 (H335)

##### Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 (H412)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## Conseils de prudence

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

## 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)  
Lacrymogène.  
odeur infecte  
Toxique pour les vertébrés terrestres  
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acrylate de n-butyle	141-32-2	EEC No. 205-480-7	> 99	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)
4-Méthoxyphénol	150-76-5	EEC No. 205-769-8	0.001-0.002	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Acrylate de n-butyle	STOT SE 3 (H335) :: C>=10%	-	-

Numéro d'enregistrement REACH	-
-------------------------------	---

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**Contact cutané** Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin. En l'absence de respiration,

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

pratiquer la respiration artificielle.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin**

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Risque d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Recueillir le produit répandu. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables.

Classe 3

#### Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 décembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>) **CH - Le**  
gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acrylate de n-butyle	TWA: 2 ppm (8h) TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> (8h) STEL: 10 ppm (15min) STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> (15min)	STEL: 5 ppm 15 min STEL: 26 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 1 ppm 8 hr TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA / VME: 2 ppm (8 heures). indicative limit TWA / VME: 11 mg/m <sup>3</sup> (8 heures). indicative limit STEL / VLCT: 10 ppm. indicative limit STEL / VLCT: 53 mg/m <sup>3</sup> . indicative limit	TWA: 2 ppm 8 uren TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 uren STEL: 10 ppm 15 minutten STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutten	STEL / VLA-EC: 10 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 53 mg/m <sup>3</sup> (15 minutos). TWA / VLA-ED: 2 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 11 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)
4-Méthoxyphénol			TWA / VME: 5 mg/m <sup>3</sup> (8 heures).	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA / VLA-ED: 5 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acrylate de n-butyle	TWA: 2 ppm 8 ore. Time Weighted Average TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 ore. Time Weighted Average STEL: 10 ppm 15 minuti. Short-term STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minuti. Short-term	TWA: 2 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 2 ppm (8 Stunden). MAK even if the MAK value is adhered to, "odor-associated" symptoms cannot be ruled out in individual cases TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). MAK even if the MAK value is adhered to, "odor-associated" symptoms cannot be ruled out in individual cases Höhepunkt: 4 ppm Höhepunkt: 22 mg/m <sup>3</sup> Haut	STEL: 10 ppm 15 minutos STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutos TWA: 2 ppm 8 horas TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 2 ppm 8 tunteina TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 10 ppm 15 minuutteina STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina
4-Méthoxyphénol			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acrylate de n-butyle	MAK-KZGW: 10 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 2 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 2 ppm 8 timer TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter STEL: 10 ppm 15 minutter	Haut/Peau STEL: 4 ppm 15 Minuten STEL: 22 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> 15 minutach TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 2 ppm 8 timer TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 4 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 16.5 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated
4-Méthoxyphénol	MAK-KZGW: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acrylate de n-butyle	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> STEL : 10 ppm STEL : 53 mg/m <sup>3</sup>	kože TWA-GV1: 2 ppm 8 satima. TWA-GV1: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. STEL-KGV1: 10 ppm 15 minutama. STEL-KGV1: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.	TWA: 2 ppm 8 hr. TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 10 ppm 15 min STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 min	STEL: 10 ppm STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 20 mg/m <sup>3</sup>
4-Méthoxyphénol			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 min		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acrylate de n-butyle	TWA: 2 ppm 8 tundides. TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides. STEL: 10 ppm 15 minutites. STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutites.	TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 hr STEL: 10 ppm 15 min STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA: 10 ppm TWA: 55 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 percekben. CK TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK	STEL: 10 ppm STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm 8 klukkustundum. TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum.
4-Méthoxyphénol			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acrylate de n-butyle	STEL: 10 ppm STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm IPRD TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> IPRD STEL: 10 ppm STEL: 53 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden STEL: 10 ppm 15 Minuten STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm 15 minutti STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutti	TWA: 2 ppm 8 ore TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 10 ppm 15 minute

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

			Minuten STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten	minuti	STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
--	--	--	--	--------	--------------------------------------

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acrylate de n-butyle	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 0439 MAC: 30 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 53 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 urah Koža STEL: 10 ppm 15 minutah STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minutah	Binding STEL: 10 ppm 15 minuter Binding STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter TLV: 2 ppm 8 timmar. NGV	TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 11 mg/m <sup>3</sup> 8 saat STEL: 10 ppm 15 dakika STEL: 53 mg/m <sup>3</sup> 15 dakika
4-Méthoxyphénol	MAC: 0.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 urah		

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Acrylate de n-butyle 141-32-2 ( > 99 )			DNEL = 11mg/m <sup>3</sup>	
4-Méthoxyphénol 150-76-5 ( 0.001-0.002 )				DNEL = 3mg/m <sup>3</sup>

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Acrylate de n-butyle 141-32-2 ( > 99 )	PNEC = 0.00272mg/L	PNEC = 0.0338mg/kg sediment dw	PNEC = 0.011mg/L	PNEC = 3.5mg/L	PNEC = 1mg/kg soil dw
4-Méthoxyphénol 150-76-5 ( 0.001-0.002 )	PNEC = 0.0136mg/L	PNEC = 0.125mg/kg sediment dw		PNEC = 10mg/L	PNEC = 0.017mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Acrylate de n-butyle 141-32-2 ( > 99 )	PNEC = 0.000272mg/L	PNEC = 0.00338mg/kg sediment dw			
4-Méthoxyphénol 150-76-5 ( 0.001-0.002 )	PNEC = 0.00136mg/L	PNEC = 0.0125mg/kg sediment dw			

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Mesures techniques**

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolation ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage Voir les recommandations du fabricant	Épaisseur des gants -	La norme européenne EN 374	Commentaires à gants (exigence minimale)
Viton (R)				

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu'

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.  
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

**À grande échelle / utilisation d'urgence** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387

**À petite échelle / utilisation en laboratoire** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectué

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** Incolore

**Odeur** odeur infecte

**Seuil olfactif** Aucune donnée disponible

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

Point/intervalle de fusion	-64 °C / -83.2 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	145 °C / 293 °F	@ 760 mmHg
Inflammabilité (Liquide)	Inflammable	D'après les données d'essai
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Inférieure 1.5 Vol% Supérieure 7.8 Vol%	
Point d'éclair	39 °C / 102.2 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	297 °C / 566.6 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	Aucune information disponible	
Viscosité	0.869 mPa.s at 20 °C	
Hydrosolubilité	1.4 g/l (20°C)	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	<b>log Pow</b>	
Acrylate de n-butyle	2.38	
4-Méthoxyphénol	1.3	
Pression de vapeur	5 mbar @ 20 °C	
Densité / Densité	0.890	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	4.4	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	(liquide) Sans objet	

## 9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C7 H12 O2
Masse molaire	128.17
Propriétés explosives	explosifs air / vapeur des mélanges possibles
Température de polymérisation auto-accélérée (SAPT)	>50°C (tous les forfaits) Niveau d'inhibiteur > 131 ppm

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Sensible à la lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse      Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.  
Réactions dangereuses      Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

températures supérieures à 30°C. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Excès de chaleur. Exposition à la lumière. Produits incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Peroxydes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## Informations sur le produit

### a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Cutané(e)

Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Catégorie 4

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acrylate de n-butyle	LD50 = 3150 mg/kg ( Rat )	LD50 > 2 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 10.3 mg/L ( Rat ) 4 h
4-Méthoxyphénol	1600 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg ( Rabbit )	-

b) corrosion cutanée/irritation  
cutanée;

Catégorie 2

c) lésions oculaires graves/irritation  
oculaire;

Catégorie 2

### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Catégorie 1

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

e) mutagénicité sur les cellules  
germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains  
organes cibles — exposition  
unique;

Catégorie 3

Résultats / Organes cibles

Système respiratoire.

i) toxicité spécifique pour certains  
organes cibles — exposition  
répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

Aucun(e) connu(e).

### j) danger par aspiration;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets,  
aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système  
endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acrylate de n-butyle	LC50: = 5.2 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50: = 8.2 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: = 5.5 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)
4-Méthoxyphénol	LC50: = 28.5 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 84.3 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		

Composant	Microtox	Facteur M
Acrylate de n-butyle	EC50 = 31.0 mg/L 30 min EC50 = 35.0 mg/L 15 min EC50 = 37.0 mg/L 5 min	
4-Méthoxyphénol	EC50 = 3.66 mg/L 5 min EC50 = 4.30 mg/L 15 min EC50 = 4.61 mg/L 30 min	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistante

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Devrait être biodégradable

Soluble dans l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acrylate de n-butyle	2.38	Aucune donnée disponible
4-Méthoxyphénol	1.3	Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau . Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

#### Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Le code européen des déchets	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.
Autres informations	Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Eviter tout contact avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Ordonnance suisse sur les déchets	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600 <a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr</a>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN2348
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	BUTYL ACRYLATES, STABILIZED
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	III

### ADR

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN2348
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	BUTYL ACRYLATES, STABILIZED
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	III

### IATA

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN2348
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	BUTYL ACRYLATES, STABILIZED
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Des inhibiteurs ont été ajoutés pour stabiliser ce produit. Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu. Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.
<u>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</u>	Non applicable, les produits emballés

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Acrylate de n-butyle	141-32-2	205-480-7	-	-	X	X	KE-29450	X	X
4-Méthoxyphénol	150-76-5	205-769-8	-	-	X	X	KE-23353	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Acrylate de n-butyle	141-32-2	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
4-Méthoxyphénol	150-76-5	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acrylate de n-butyle	141-32-2	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
4-Méthoxyphénol	150-76-5	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

#### Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Acrylate de n-butyle	141-32-2	Sans objet	Sans objet
4-Méthoxyphénol	150-76-5	Sans objet	Sans objet

#### Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

#### Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

## Réglementations nationales

### Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Acrylate de n-butyle	WGK1	Class I : 20 mg/m <sup>3</sup> (Massenkonzentration)
4-Méthoxyphénol	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Acrylate de n-butyle	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65
4-Méthoxyphénol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65

### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFIR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Lista europea de substàncies químiques notificades

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de substàncies no domesticas

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LD50** - Dose létale à 50%

**LC50** - Concentration létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

n-Butyl acrylate

Date de révision 25-janv.-2024

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë  
BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) COV - (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de préparation 29-janv.-2015

Date de révision 25-janv.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**